



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2024 / 009**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 19

Exprimés : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 1^{er} février 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Pascal LENOIR, Christian ROBERT, Gaëlle BENOIT (adjoints), Gilles BARJOU, Jeanine CALCIO GAUDINO, Philippe GERTNER, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Bahya BAILICHE, Jocelyne PION, Guy ROY, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM, Nicole ELBACHIR.

Absent représenté : Bernard CLEMENT, Jean-François FICHOT, Sophie DUFIT, Sylviane TOULON, Silvia LARRANDART.

Absent excusé : Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Christian ROBERT.

Nomenclature @CTES : Vie politique / Motion

ADMINISTRATION GENERALE

**ENSEIGNEMENT / MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE
ELEMENTAIRE PASTEUR POUR LA RENTREE 2024/2025**

La priorité doit être donnée aux apprentissages fondamentaux pour éviter qu'un grand nombre de jeunes sortent du système scolaire sans qualification. A l'école, les premières difficultés apparaissent en maternelle et en élémentaire.

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Yonne envisage la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Pasteur de Tonnerre pour la rentrée prochaine 2024-2025.

Le Conseil municipal de Tonnerre, à l'unanimité, s'oppose fermement à cette décision et s'associe au mouvement de parents d'élèves. Il mandate également le maire de Tonnerre pour rencontrer le Directeur Académique des services de l'éducation nationale de l'Yonne afin d'échanger sur les conséquences de cette perspective.

L'école Pasteur est située en centre-ville de Tonnerre où de nombreuses familles sont en difficulté sociale. Dès lors, la suppression d'une classe au sein de ce groupe scolaire aura pour conséquence de remettre en cause l'accompagnement individualisé, ou en petit groupe, des enfants alors que ces mécanismes sont recommandés par les orientations du ministère de l'éducation nationale comme moyens prioritaires pour lutter contre l'échec scolaire.

Par ailleurs, il est important de souligner que cette école accueille également des élèves dans le cadre d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), participe à l'intégration des enfants allophones lorsqu'ils ont présents sur Tonnerre et développe un

projet pédagogique avec les jeunes d'un établissement public Médico-social (Tonnerrois).

Enfin, cette fermeture de classe, en centre-ville, de nature à désorganiser et fragiliser l'enseignement au bénéfice d'une population déjà en grande difficulté ferait obstacle à la politique de revitalisation du centre-bourg engagée par la municipalité actuelle, dont le projet s'inscrit dans celui de développement durable du territoire.

La volonté claire de l'équipe municipale est le maintien de son école en centre-ville.

Il faut rappeler que l'Indice de Position Sociale (IPS) de cet établissement scolaire était de 90.1 pour la rentrée 2022/2023. Cet indicateur calculé par rapport aux conditions socio-économiques des familles des élèves accueillis dans l'établissement permet de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements, mais aussi à l'intérieur de ces mêmes établissements. L'IPS de l'école Pasteur se situe en 34^{ème} positions des IPS les plus faibles de l'Yonne, sur les 207 établissements implantés. Cette statistique traduit un contexte social difficile pour l'apprentissage des enfants. Il est donc indispensable pour Tonnerre que les classes de l'école Pasteur ne soient pas surchargées pour conserver un enseignement de qualité et donner aux élèves toutes les chances de réussir leur scolarité.

Considérant la politique d'éducation prioritaire dont les objectifs sont de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales et au vu de l'IPS de l'établissement, le conseil municipal de Tonnerre demande à l'instar des autres écoles de Tonnerre et du collège, le classement de l'école élémentaire Pasteur (et de l'école maternelle François Dolto), en REP (Réseau d'Education Prioritaire).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,	Pour : 24
	Contre : 0
	Abstention : 0

- Adopte la motion ;
- Demande l'annulation de la décision de suppression de classe au sein de l'école Pasteur ;
- Demande le classement en REP des écoles de Tonnerre.



Pour extrait conforme,
Le maire


Cédric CLECH